



Changement notaire suite décès d'un héritier

Par **NESKI**, le **13/11/2013** à **13:41**

J'ai chargé un notaire de la succession de mon père (décédé en 1993) et de mon frère en 2008. Je n'ai aucune nouvelle du notaire depuis 2011 malgré ma "plainte" auprès de la chambre des notaires. Il a fait l'estimation des biens mais rien depuis. Nous sommes 3 héritiers : ma mère, ma nièce (suite au désistement de ma soeur) et moi. Ma mère vient de décéder. Vu que rien n'avance sur les 2èmes successions, je m'interroge sur l'opportunité de changer de notaire : Un nouveau notaire va-t-il activer les 2 1ères successions ?

Que faire pour accélérer ? consulter un autre notaire ou un avocat ?

Puis-je mettre en vente les immeubles même si les successions ne sont pas réglées (même si nous ne nous entendons pas, l'autre héritière qui reste est d'accord) ?

J'ai payé toutes les dettes de mon frère : vais-je être remboursée par l'autre héritière ? ou celà va-t-il se faire à la vente du bien ?

Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **13/11/2013** à **18:13**

Bonjour, les dettes de votre mère seront prises sur sa succession si vous en avez les preuves. Vous pouvez prendre le notaire que vous souhaitez, même si les autres héritiers en ont un, qui pourra régler toutes vos succession si vous le lui demandez, cordialement